

Conseil d'Exploitation Eau et Assainissement

Compte rendu succinct

Affiché au Centre Technique Municipal le 20 NOV. 2019	Séance du mercredi 6 novembre 2019 qui s'est déroulée au Centre Technique Municipal à Besançon	Visé par : Le Directeur de la régie eau et assainissement Régis DEMOLY 
--	---	--

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Conseil d'Exploitation de la régie eau et assainissement dans le cadre de ses attributions déléguées.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Conseil d'Exploitation s'est réuni le 06/11/19 à 9h00 à la Salle Léonce Brézard du Centre Technique Municipal à Besançon, sous la présidence de Monsieur Christophe LIME, Président du Conseil d'Exploitation eau et assainissement de GBM.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil d'Exploitation Eau et Assainissement a pris les décisions suivantes. :

R.8.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil d'Exploitation du 09/10/19

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président de la régie Eau et Assainissement de Grand Besançon Métropole :

- ouvre la séance du Conseil d'Exploitation,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement :

- nomme Yves MAURICE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil d'Exploitation du 9 octobre 2019.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0

R.8.2 - Avenants aux conventions avec la commune de Noiron et le SIVOM de Boussières pour la réalisation de missions techniques en eau et assainissement

A l'unanimité, le Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement :

- approuve les avenants aux conventions avec la commune de Noiron et le SIVOM de Boussières pour la réalisation de missions techniques en eau et en assainissement,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces avenants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0

↳ R.8.3 - Avenant n°2 à la convention de prestations de facturation, recouvrement et reversement des redevances d'assainissement collectif, non collectif et modernisation des réseaux de collecte avec la société Véolia

A l'unanimité, le Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement :

- se prononce favorablement sur l'avenant à la convention de prestations de facturation, recouvrement et reversement des redevances d'assainissement collectif, non collectif et modernisation des réseaux de collecte avec la société Véolia,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement

Séance du 6 novembre 2019

Membres du Conseil d'Exploitation en exercice : 24

Le Conseil d'Exploitation, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Léonce BREZARD au Centre Technique Municipal à Besançon, sous la présidence de M. Christophe LIME, Président du Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement de GBM.

Ordre de passage des rapports : 8.1, 8.2, 8.3.

La séance est ouverte à 9h et levée à 10h45.

Etaient présents : Christophe LIME, Frank LAIDIÉ, Denis JACQUIN, Philippe MOUGIN, Yannick POUJET, Françoise PRESSE, Sylvie WANLIN, Yves BILLECARD, Alain BLESSEMAILLE représenté par son suppléant Jacques KRIEGER, Christian MAGNIN-FEYSOT, Jacques CANAL, Gabriel BAULIEU, Yoran DELARUE représenté par son suppléant Daniel HUOT, Pascal ROUTHIER représenté par son suppléant Yves MAURICE, Jean-Claude ZEISSER, François LOPEZ

Etaient absents : Frédéric ALLEMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Philippe GONON, Myriam LEMERCIER, Claude MAIRE, Michel OMOURI

Secrétaire de séance : Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : J. CANAL, Y. BILLECARD

Mandataires : JY. PRALON, M. JASSEY

En vertu de l'article R.2221-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Directeur de la régie assiste à la séance avec voix consultative sauf lorsqu'il est personnellement concerné par l'affaire en discussion.

Conseil d'Exploitation Eau et Assainissement

Procès-verbal succinct

Séance du mercredi 6 novembre 2019

↳ R.8.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil d'Exploitation du 09/10/19

Monsieur Yves MAURICE est désigné secrétaire de séance.

↳ R.8.2 - Avenants aux conventions avec la commune de Noironte et le SIVOM de Boussières pour la réalisation de missions techniques en eau et assainissement

Les missions confiés à la commune de Noironte et au SIVOM de Boussières ont évoluées depuis leurs signatures il y dix huit mois. Ce rapport vise à actualiser les conventions existantes.

Le Département Eau et Assainissement reste à la disposition des communes pour modifier, créer et mutualiser les conventions de prestations en eau et assainissement.

↳ R.8.3 - Avenant n°2 à la convention de prestations de facturation, recouvrement et reversement des redevances d'assainissement collectif, non collectif et modernisation des réseaux de collecte avec la société Véolia

Ce rapport propose d'intégrer l'ancienne commune de Marchaux et des communes de Roche-lez-Beaupré et de Thise à la convention de prestations de facturation afin que la société Véolia puissent facturer ces usagers jusqu'au 31 mars 2020.